Barreau PRINCIPAUX RECOURS EN CAS DE LITIGE ENTRE LES ÉPOUX OU ENTRE LES CONJOINTS DE FAIT

EXERCICE 1

DOSSIER VERMETTE: RÉSUMÉ DES FAITS ET QUESTIONS

Le samedi **9 juillet 0018**, Zoé Vermette et Martin Faucher se marient à Montréal. Au moment de leur mariage, Zoé et Martin sont âgés de **17 ans et leurs parents respectifs** consentent à leur union. Avant le mariage, Martin et Zoé signent un contrat de mariage devant le notaire Luc Poirier. Les parents respectifs des futurs époux interviennent au contrat de mariage. Le contrat de mariage est dûment inscrit au registre approprié.

Martin vous consulte, le **25 août 0018**, pour savoir s'il est possible de faire annuler les donations contenues dans son contrat de mariage.

- Martin Faucher peut-il faire annuler les donations contenues dans son contrat de mariage?
 Motivez votre réponse.
- 2. Qui sont les titulaires de l'autorité parentale? Motivez votre réponse.
- 3. Les père et mère peuvent-ils faire annuler les donations contenues dans le contrat de mariage? Motivez votre réponse.

EXERCICE 2

DOSSIER MELANÇON: RÉSUMÉ DES FAITS ET QUESTIONS

Le 20 août 0031, Élise Melançon vous consulte pour une demande de divorce,

Elle est mariée à Julien Pinsonneault depuis le **17 août 0002**. Quelques jours avant le mariage, ils ont signé un contrat de mariage devant le notaire Marc Vincent, dans lequel ils ont opté pour le régime matrimonial de la séparation de biens. Le contrat de mariage contient diverses clauses dont la suivante :

« Le futur époux fait donation entre vifs à la future épouse des biens qu'il laissera à son décès. »

En **décembre 0002**, Julien achète, à son nom, un duplex à Gatineau, dont le rez-de-chaussée sert depuis de résidence familiale.

Un premier enfant, Antoine, naît le 10 juin 0015 alors que Camille voit le jour le 8 mai 0017.

Dans les délais requis, les époux ont signé devant le notaire Vincent une convention dans laquelle ils reconnaissent ne pas vouloir être assujettis aux dispositions relatives au patrimoine familial, conformément à la Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux.

En **0026**, Julien hérite d'une somme de 8 000,00 \$ qui lui provient de la succession de son père. Il emploie cette somme à l'achat de nouveaux meubles pour la salle de séjour de la résidence familiale.

Le **1**^{er} **juillet 0031**, Julien quitte Élise pour s'établir à Ottawa et y faire vie commune avec Sandrine. Les enfants désirent vivre avec leur père et les parents conviennent qu'il en sera ainsi, après le divorce.

Le **15 août 0031**, Julien annonce à Élise que, le **9 septembre**, (I viendra chercher les meubles de la salle de séjour pour les installer dans son nouveau logement. Élise s'y oppose, mais Julien insiste et prétend qu'il a le droit de les récupérer.

Élise s'inquiète du sort réservé à la donation contenue à son contrat de mariage et se demande également si elle peut s'opposer à ce que Julien vienne chercher les meubles de la salle de séjour le **9 septembre**. Elle vous demande si elle peut continuer à demeurer dans la résidence familiale après le prononcé du divorce.

- 1. Advenant le prononcé d'un jugement de divorce entre Élise Melançon et Julien Pinsonneault, quel sera le sort de la donation contenue au contrat de mariage? Motivez votre réponse.
- 2. Élise Melançon peut-elle s'opposer à ce que Julien Pinsonneault déménage les meubles de la salle de séjour? Si oui, quels sont les recours dont elle dispose? Si non, dites pourquoi. Motivez votre réponse.
- 3. Le tribunal peut-il, au moment du prononcé du jugement de divorce, autoriser Élise Melançon à demeurer dans la résidence familiale? Motivez votre réponse.

EXERCICE 3

DOSSIER PIGEON: RÉSUMÉ DES FAITS ET QUESTIONS

En **mai 0001**, Alexis Pigeon fait un testament notarié dans lequel il lègue tous ses biens à ses parents. À l'automne **0001**, Alexis devient père d'une enfant, Stéphanie, à la suite d'une brève liaison avec Juliette Côté.

Le **6 mai 0002**, Alexis épouse Marie Turcotte et opte pour le régime de la séparation de biens. Un enfant, Victor, naît de leur union le **15 juin 0003**.

En **0003**, après la naissance de Victor, Alexis contracte une assurance sur sa vie au montant de 150 000,00 \$ et nomme sa succession comme bénéficiaire du produit de l'assurance.

Le **10 décembre 0015**, Alexis change le nom du bénéficiaire de sa police d'assurance-vie de 150 000,00 \$ en faveur de sa fille Stéphanie.

Le **12 février 0018**, Alexis décède dans un accident de la route.

La valeur de la succession est de 270 000,00 \$ et la créance de Marie relative au partage du patrimoine familial est de 170 000,00 \$. Le **4 mars 0018**, Marie vous consulte pour obtenir de l'information sur la contribution financière qu'elle peut obtenir pour son fils Victor.

1. Quel est le montant maximal de contribution alimentaire que peut réclamer Marie Turcotte pour son fils Victor? Motivez votre réponse.

* * * * *

Le **23 mars 0018**, Marie Turcotte se présente à votre bureau pour vous informer qu'elle a trouvé un document de la main d'Alexis Pigeon, intitulé « testament » en date du **10 décembre 0015**, par lequel Alexis indique qu'il révoque tout testament antérieur et la nomme, ainsi que les deux enfants Victor et Stéphanie, comme ses légataires à titre universel d'un tiers chacun de sa succession.

2. Dans ces circonstances, Marie Turcotte vous demande à nouveau quel est le montant maximal de contribution alimentaire qu'elle peut réclamer pour son fils Victor. Motivez votre réponse.

* * * * *

Marie Turcotte a tenté en vain de s'entendre avec le liquidateur de la succession d'Alexis Pigeon pour l'obtention d'une contribution financière.

Le **25 août 0018**, Marie vous donne mandat de poursuivre la succession d'Alexis pour obtenir la contribution alimentaire pour son fils Victor.

3. Quelle défense la succession d'Alexis Pigeon peut-elle opposer à la demande de Marie Turcotte? Motivez votre réponse.

EXERCICE 4

DOSSIER VOISIN: RÉSUMÉ DES FAITS ET QUESTIONS

Lucie Voisin, veuve et mère de deux jeunes enfants, Gabriel et Marianne, âgés respectivement de 3 et 5 ans, rencontre Jocelyn Tourigny, célibataire, sans enfant, en **août 0006**.

Après quelques mois de fréquentation, le couple décide de vivre ensemble.

Jocelyn achète alors une maison à Verdun au prix de 250 000,00 \$. Jocelyn investit 25 000,00 \$ de ses économies et Lucie fait de même. Le solde du prix de vente est financé par hypothèque auprès de la Caisse St-Valier. Le couple et les deux enfants de Lucie emménagent en **octobre 0006**.

En **juillet 0008** naît de l'union de Lucie et Jocelyn, une fille, Odile.

Durant la vie commune, le couple partage moitié-moitié les dépenses courantes de la famille. Jocelyn considère Gabriel et Marianne comme ses propres enfants et ces derniers l'appellent d'ailleurs « papa ».

En **décembre 0010**, le toit de la maison doit être refait. C'est Lucie, à même l'héritage de son mari décédé, qui paie la réparation qui s'élève à 20 000,00 \$.

En **mai 0014**, Lucie, toujours à même l'héritage de son mari, prête à Jocelyn la somme de 50 000,00 \$ pour permettre à ce dernier de démarrer une entreprise d'entretien paysager. Une reconnaissance de dette est signée entre les conjoints, payable à demande.

En **juillet 0016**, rien ne va plus dans le couple. Jocelyn a rencontré Michelle, une cliente, et informe Lucie de son intention d'aller vivre avec cette dernière.

En **août 0016**, Lucie vous consulte pour connaître ses droits. Elle est d'autant plus inquiète qu'elle vient de perdre son emploi de technicienne en informatique et qu'elle est dans l'attente de la réception de ses prestations d'assurance-emploi. Elle vous informe d'autre part que la maison de Verdun vaut maintenant 850 000,00 \$ et que Jocelyn a quitté la maison il y a dix jours pour s'installer avec Michelle.

- 1. Lucie Voisin a-t-elle un recours alimentaire à faire valoir contre Jocelyn Tourigny pour ses trois enfants, Gabriel, Marianne et Odile? Motivez votre réponse.
- 2. Lucie Voisin a-t-elle raison de croire qu'elle pourrait, durant l'instance, continuer de demeurer dans la résidence avec ses enfants, même si cette dernière appartient à Jocelyn Tourigny? Dites pourquoi.
- 3. Lucie Voisin a-t-elle des droits à faire valoir pour récupérer les sommes d'argent qu'elle a investies dans la maison de Verdun et l'entreprise d'entretien paysager de Jocelyn Tourigny? Motivez votre réponse.

* * * * *

Environ dix jours après la rencontre avec Lucie Voisin, alors que vous préparez les procédures, cette dernière vous annonce que Jocelyn Tourigny est décédé d'une crise cardiaque. Il est décédé sans testament. Ses parents, Gérald Tourigny et Christiane Deschamps, lui survivent de même qu'une sœur, Aline.

- 4. Qui sont les successibles de Jocelyn Tourigny? Motivez votre réponse.
- 5. Le décès de Jocelyn Tourigny modifie-t-il les demandes que vous vous apprêtiez à faire? Motivez votre réponse.
 - a) En regard de la demande alimentaire de Lucie Voisin pour les enfants?
 - b) En regard des sommes d'argent qu'elle a investies dans la maison de Verdun et l'entreprise d'entretien paysager?
- 6. Qu'adviendra-t-il des gains inscrits au nom de chaque conjoint en application de la *Loi sur le régime de rentes du Québec*? Motivez votre réponse.